Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212901433-20260410-12IND-DE

COMMUNE DE MAHALON

(Finistère)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15
. en exercice : 15
. présents : 15
. votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le dix avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MAHALON (Finistère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Raymond BETROM, Maire.

Date de convocation : 03 avril 2026

Présents : BETROM Raymond, CELTON Fabien, PERON Marie-Hélène, LE BRUN Raphaël, BRENEOL Carine, CLAQUIN Eric, LE CORRE Marie-Renée, BARIOU Alain, D'HERVE Christophe, GOURRET Corinne, FAILLARD Anthony, LE CORRE Caroline, TREANTON Aurore, KERSUAL Laëtitia, MOULLEC Xavier.

Absents : Néant

Secrétaire : CELTON Fabien

12- VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTIONS AU MAIRE.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2123-23-1 ;
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire au taux de 44,4 % de l'indice brut 1027 de la fonction publique. La date d'entrée en vigueur est fixée au 20 mars 2026, date de désignation du maire.

Fait et délibéré à Mahalon, le 10 avril 2026.

A Mahalon, le 13 avril 2026.

Raymond BETROM
Maire de Mahalon.

MAIRIE de MAHALON (Finistère)